



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0088

Attribution du marché de travaux d'extension de l'école élémentaire « Ferdinand Buisson »

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. PANISSAL
Mme FOURNIER, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER
M. BESANCON, a donné procuration à Mme COSTE
M. BARBIER, a donné procuration à Mme COUTEAUX

Arrivée en cours de séance :

Mme COSTE, 18h19, lors de l'examen des questions orales

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme SCHWEITZER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 6 octobre 2023

Objet : Attribution du marché de travaux d'extension de l'école élémentaire « Ferdinand Buisson »

La Municipalité a décidé de passer un marché pour la réalisation de travaux d'extension de l'école élémentaire « Ferdinand Buisson ».

Ces travaux consistent à construire des sanitaires filles et garçons ainsi qu'un préau ouvert.

Le montant estimatif des travaux était de 1 400 000 € HT.

En conséquence, la Commune a lancé, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, une consultation par voie de procédure adaptée ouverte afin de désigner les entreprises chargées de chacun des lots dudit marché.

Le marché est alloté au sens de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique et comprend 7 lots :

N° du lot	Intitulé du lot
1	Désamiantage / Déplombage
2	Démolition / VRD / Gros-œuvre / Carrelage
3	Charpente / Couverture / Etanchéité / Bardage
4	Menuiseries extérieures ALU / Serrurerie
5	Plâtrerie / Menuiserie intérieure / Peinture
6	Electricité Courants forts et faibles
7	Chauffage / Ventilation / Plomberie sanitaire

Le marché n'est pas un marché à tranches.

Le marché prend effet à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement (G.P.A).

Le délai global d'exécution plafond des travaux est de 16 mois (y compris la période de préparation d'une durée de 2 mois) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

Une publicité a été envoyée le 15 juin 2023 sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur ainsi que le site e-marchespublics.com et dans le journal Les Echos. Elle est parue le 15 juin 2023 sur le profil acheteur ainsi que sur le site e-marchespublics.com et est parue le 21 juin 2023 dans le journal Les Echos. Elle fixait la date limite de remise des offres au 20 juillet 2023, à 17h00.

15 offres ont été reçues dans les délais. Elles ont fait l'objet d'une analyse selon les critères indiqués à l'avis d'appel public à la concurrence et au règlement de la consultation, à savoir :

1/ Valeur Technique : 60 points de la note finale, décomposés comme suit :

- Organisation interne mise en place pour l'exécution des travaux et moyens matériels et humains dédiés : 20 points ;
- Délai avec planning détaillé avec délai global d'exécution et cohérence du phasage des travaux proposés : 20 points ;

- Sécurité du chantier et de ses abords, maîtrise des nuisances externes et internes en site occupé et mesures environnementales : 20 points.

2/ Prix : 40 points, analysé sur la base de la DPGF fournie.

La commission d'appel d'offres, réunie le 7 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'attribution des lots aux entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1, à l'entreprise GDR CHERPIN pour un montant de 40 059,23 € HT, soit 48 071,08 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot n°2, à l'entreprise SOMMA pour un montant de 592 267,25 € HT, soit 710 720,70 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot n°3, à l'entreprise GIRARD OUVRAGES BOIS pour un montant de 530 000,00 € HT, soit 636 000,00 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot n°4, à l'entreprise LES COMPAGNONS METTALIERS BREUZARD pour un montant de 84 980,48 € HT, soit 101 976,57 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot n°5, à l'entreprise SOPRIBAT pour un montant de 55 000,00 € HT, soit 66 000,00 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot n°6, à l'entreprise CIEL pour un montant de 72 500,00 € HT, soit 87 000,00 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot n°7, à l'entreprise CNDD pour un montant de 65 300,00 € HT, soit 78 360,00 € TTC car elle présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les membres de la commission municipale « Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 21 septembre 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

ATTRIBUE le lot n°1 à la société GDR CHERPIN sise 34-36 rue Etienne Dolet - 93140 BONDY pour un montant de 40 059,23 € HT.

ATTRIBUE le lot n°2 à la société SOMMA sise 102 route de Limours - 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE pour un montant de 592 267,25 € HT.

ATTRIBUE le lot n°3 à la société GIRARD OUVRAGES BOIS sise 1 avenue du Général Patton - 45330 LES MALESHERBOIS pour un montant de 530 000,00 € HT.

ATTRIBUE le lot n°4 à la société LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD sise 67 rue Emile Zola - 91100 CORBEIL-ESSONNES pour un montant de 84 980,48 € HT.

ATTRIBUE le lot n°5 à la société SOPRIBAT sise 2 rue du Petit Fief - 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS pour un montant de 55 000,00 € HT.

ATTRIBUE le lot n°6 à la société CIEL sise 3 boulevard de la Libération - 93200 SAINT DENIS pour un montant de 72 500,00 € HT.

ATTRIBUE le lot n°7 à la société CNDD sise 17 rue Jeanne Braconnier - 92360 MEUDON pour un montant de 65 300,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Il est précisé que les dépenses s'y rapportant figurent au budget 2023 de la Commune :

Fonction : 212 – Nature : 2313 – Code Service : ST



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Cindy SCHWEITZER
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.